



Guide de l'étudiant·e en situation de handicap

Édito

Entrer à l'université est une étape marquante, riche de découvertes, de rencontres et d'opportunités. C'est un moment décisif où chaque étudiant et chaque étudiante doit pouvoir avancer à égalité de chances, quelles que soient ses particularités, ses besoins ou son parcours.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est au cœur de notre projet d'établissement. Depuis plusieurs années, nous menons une politique volontariste pour garantir à chacun et chacune un accueil adapté, un accompagnement individualisé et des conditions d'études équitables. Parce que la réussite universitaire ne peut se construire sans un cadre bienveillant, attentif aux besoins spécifiques, nous mobilisons l'ensemble de notre communauté – services, enseignants, personnels – pour faire vivre au quotidien les valeurs d'égalité, de solidarité et de respect.

Ce guide est pensé comme un outil pratique, pour vous orienter, vous informer, vous aider à bénéficier des aménagements nécessaires à votre réussite. Il reflète aussi l'engagement d'une université qui ne cesse de progresser pour être plus accessible, plus inclusive et plus ouverte à la diversité des parcours.

Au sein d'un établissement reconnu pour l'excellence de sa recherche, la diversité de ses formations et son ancrage territorial, vous trouverez un environnement humain et engagé, où vous pourrez construire votre avenir sereinement.

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'URCA et une pleine réussite dans votre parcours universitaire.

Christophe CLÉMENT
Président de l'Université
de Reims Champagne-Ardenne

Sommaire

03 Qu'est-ce que le handicap ?

05 Les types de handicap

07 Des interlocuteurs à votre écoute

09 Un accompagnement tout au long de vos études

11 Votre université accessible

13 Les aménagements proposés

15 Des équipes à vos côtés pour vos projets universitaires



Qu'est-ce que le handicap ?



L'Université de Reims Champagne-Ardenne est fière de vous compter parmi ses étudiants. Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, l'université s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. Pour bien vous accompagner, il faut d'abord bien appréhender chaque situation de handicap.

Voici donc quelques précisions sur le sujet.

Définition du handicap

Selon la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Dyslexie, dépression, maladie invalidante, surdité...

Dans 80 % des cas, la situation de handicap est invisible.



Le handicap : une question de contexte

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

Le handicap : ce n'est pas forcément pour la vie !

Un grand nombre de situations de handicap sont temporaires. Un étudiant ayant subi une blessure ou une intervention médicale peut prétendre à des aménagements temporaires.

Déclarer son handicap permet d'optimiser ses conditions d'études

Pour étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions permettent de concilier contraintes dues au handicap et études réussies.

Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles ou techniques. Ce guide présente les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. Prenez contact, toute une équipe est à votre écoute !



Les types de handicap



Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas. Voici les catégories principales de handicap :



Handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles. Une blessure peut être considérée comme un handicap moteur temporaire.

Exemples : paraplégie, amputations, fracture, atrophie, myopathie, etc.



Maladie invalidante

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaques, épilepsie, etc.



Handicap auditif

Le handicap auditif est une diminution, une altération voire une suppression de la capacité d'entendre des sons.

Exemples : hyperacousie, acouphènes.



Handicap psychique

Le handicap psychique se manifeste par des perturbations du comportement, de l'humeur, de la pensée ou de la relation à autrui, entraînant une perte d'autonomie, des difficultés d'adaptation sociale et des troubles dans l'organisation de la vie quotidienne.

Exemples : dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie, etc.



Handicap cognitif

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : autisme, dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyscalculie, hyperactivité, troubles de la communication, TDHA.



Handicap visuel

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.



VOUS ÊTES AVEC NOUS
MONSIEUR VATTIER ?

UN PEU TROP
FAIT LA FÊTE
PEUT-ÊTRE ?



À LA FIN DU COURS...

JE VOULAIS VOUS DIRE,
J'AI UN TRAITEMENT
MÉDICAMENTEUX LOURD
À CAUSE DE MON HANDICAP
QUI ME MET DANS UN ÉTAT DE
SOMNOLENCE PERMANENT !



JE SUIS DÉSOLÉ...

DANS CE CAS,
JE VOUS INVITE À
EN PARLER À VOTRE
RÉFÉRENT HANDICAP...
IL A DES SOLUTIONS !



PLUS TARD

YOHAN
VATTIER EST
VENU ME
VOIR...

ON LUI A
AMÉNAGÉ SES
HORAIRES.
IL A AUSSI EU
UNE DISPENSE
D'ASSIDUITÉ.



QUELQUES MOIS APRÈS

ALORS
MONSIEUR
VATTIER ! JE NE
VOUS SENS PAS
EN FORME...

FINALEMENT LES
AMÉNAGEMENTS
N'ONT PAS ÉTÉ
SUFFISANTS ?



AU CONTRAIRE !
J'AI CARTONNÉ AUX PARTIELS...
JE N'AI PAS DORMI DE LA NUIT
POUR FÊTER ÇA !

Des interlocuteurs à votre écoute



Pour simplifier l'accueil des étudiants en situation de handicap, la Mission handicap constitue le contact principal. En complément, tout un réseau d'interlocuteurs est au service de leur parcours d'études. Si vous estimez devoir bénéficier d'un aménagement de vos études ou de vos examens, contactez la Mission handicap qui évaluera votre situation.

La Mission handicap

Elle est chargée de :

- accueillir, conseiller et accompagner les étudiants en situation de handicap dans la poursuite de leurs études supérieures ;
- les informer sur leurs droits et obligations ;
- mettre en œuvre les procédures et mesures destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et leur garantir l'accessibilité des savoirs ;
- analyser les besoins de compensation ;
- mettre en œuvre des aménagements pédagogiques pour le suivi des cours ;
- assurer la mise en place effective des aménagements pour les examens ;
- mener des actions de sensibilisation et de communication ;
- suivre, avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments et campus.

Mission handicap



Une adresse mail unique :
handicap@univ-reims.fr



Cliquez ici
pour nous découvrir

Le Service de santé étudiante

Lors d'une demande d'aménagement des conditions d'examen, le médecin du Service de santé étudiante (SSE) est chargé de recevoir les étudiants pour évaluer leur situation.

Il délivre un avis médical préconisant des aménagements pour les examens. Le médecin du SSE est associé à l'équipe plurielle de l'université, réunie à la demande de la Mission handicap.



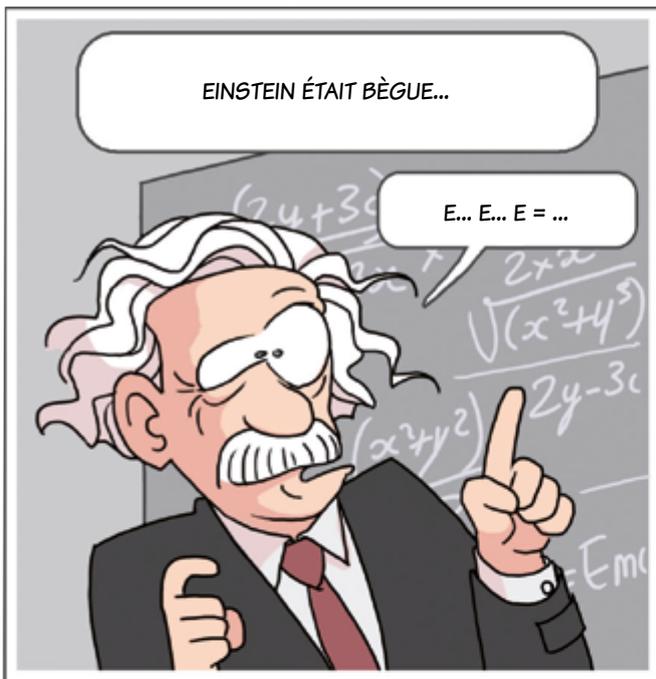
sse@univ-reims.fr

Les scolarités et les enseignants

Ils assurent l'application des aménagements pour l'ensemble des examens. Ils sont des interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement pour tout renseignement lié à la scolarité.

Selon les attendus de la formation et les besoins de compensation, la mise en place d'une équipe plurielle peut être nécessaire. Elle réunit l'étudiant, le responsable pédagogique et/ou les enseignants, la Mission handicap et le médecin du SSE.





Un accompagnement tout au long de vos études



Tout étudiant peut solliciter l'aide de la Mission handicap. Celle-ci se chargera de l'informer, et de l'orienter, tout au long de son cursus universitaire. Cet accompagnement peut lui être apporté, quelle que soit la durée ou la nature du handicap (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...).

Avant votre inscription...

Pour bien préparer votre rentrée dans les études supérieures, n'hésitez pas à vous rendre sur notre page internet pour vous informer sur nos procédures.

Vous pouvez également contacter la Mission handicap pour poser vos éventuelles questions.

Dès votre inscription...

Un premier contact avec la Mission handicap permettra d'initier toute demande d'aménagements pour les examens et/ou pour les études.

Cette rencontre sera l'occasion d'analyser vos besoins de compensation et de répondre à vos interrogations.

...et au cours de votre cursus

Vous pouvez demander un accompagnement à n'importe quel moment de votre cursus. Attention à toujours bien anticiper, notamment si vous avez besoin d'un aménagement d'examen. Une demande trop tardive risque de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés. Des dates limites sont fixées pour toutes demandes d'aménagements. La Mission handicap vous guidera dans les démarches à suivre.

Comment se passe la demande d'aménagement ?

01 Prendre contact avec la Mission handicap

- Renseignement et évaluation de vos besoins.
- Réalisation d'une demande d'aménagement.

02 Prendre rendez-vous avec le SSE

- Rendez-vous avec le médecin du Service de santé étudiante.
- Apporter votre dossier de demande d'aménagement et vos documents médicaux récents.

03 Étape facultative

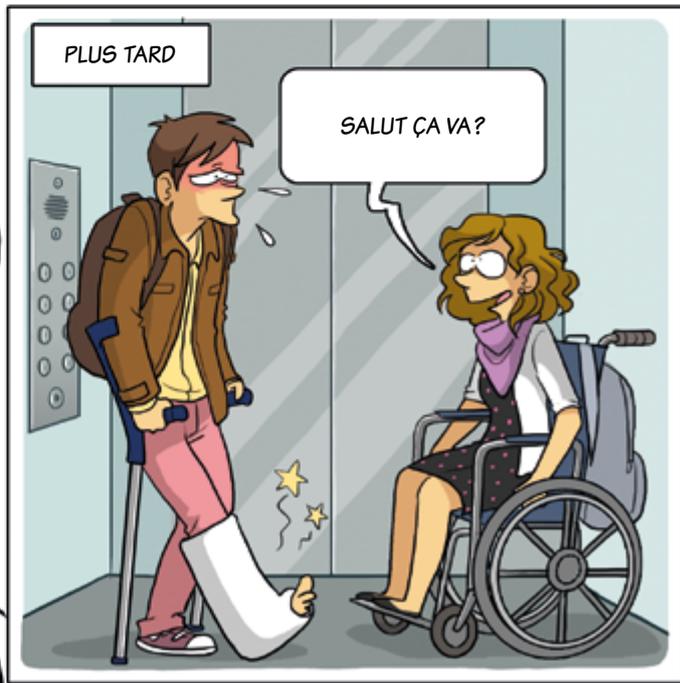
- Mise en place d'une équipe plurielle qui émettra un avis concerté sur l'adéquation entre vos demandes et les attendus de la formation.

04 Mise en place des aménagements

- Envoi d'un arrêté stipulant les aménagements octroyés sur votre boîte mail étudiante et aux scolarités.
- Application des aménagements par les scolarités.



**B
W
O
O
M**



Votre université accessible



Les études à l'université sont une étape importante dans votre parcours. Vous y concrétisez votre indépendance et y nouez des relations personnelles qui pourront durer toute votre vie. L'université met en œuvre les actions les plus pertinentes possibles pour vous offrir un environnement favorable à une vie estudiantine équilibrée.

Parmi ces actions, l'amélioration de l'accessibilité des locaux et des contenus pédagogiques tient une place centrale. En évolution constante, elle est notamment guidée par le recueil de témoignages d'étudiants pour permettre à tous de bénéficier d'une grande autonomie.

Les locaux

Les bâtiments de l'université sont majoritairement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Mission handicap est à votre disposition pour une visite des locaux afin que vous vous repérez au mieux avant la rentrée.

Selon vos besoins, il est possible de vous accorder :

- un droit d'accès prioritaire aux locaux (parkings, ascenseurs).
- la mise à disposition de mobilier adapté (table PMR, chaise de bureau).

Le réseau des bibliothèques universitaires

Une bibliothèque universitaire est présente sur chaque site de l'université. Une équipe de bibliothécaires accompagne les lecteurs en situation de handicap.

Les bibliothèques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées d'une boucle magnétique et de bande podotactile. Tous les postes informatiques sont équipés d'un logiciel d'agrandissement et d'une loupe. Du matériel de prêt est mis à disposition : casque anti-bruit, scanner portable, ordinateur...

Le numérique

L'apprentissage passant de plus en plus par l'outil numérique, l'université tend à rendre accessibles un maximum de ressources en ligne (Moodle). Le site internet de l'URCA est accessible.

Le sport et la culture

Pour tous les étudiants qui souhaitent participer à une activité sportive ou culturelle, le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) et le SUAC (Service Universitaire de l'Action Culturelle) adaptent leurs activités en fonction de leurs possibilités et capacités d'accueil.



suaps@univ-reims.fr



suac@univ-reims.fr



Les aménagements proposés



La Mission handicap met en œuvre les dispositifs permettant de compenser les situations de handicap, dans la mesure du possible. Selon la situation, le médecin du SSE pourra préconiser différents types d'aménagements pour les examens et le suivi des cours.

Pour les études

Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation :

- carte de photocopie ;
- aide à la prise de notes pour les cours ;
- agrandissement de cours ;
- possibilité de prêt ponctuel d'un ordinateur portable ou de matériel spécifique ;
- badge pour l'accès aux parkings et à tous les ascenseurs ;
- étalement de la durée des études (ex : faire une année en deux ans) ;
- installation d'un matériel spécifique (ex : chaise ergonomique, table PMR).



Cliquez ici

Pour les examens

- Majoration du temps de composition.
- Agrandissement des sujets d'examen.
- Recours à du secrétariat d'examen.
- Salle à effectif restreint.
- Temps de pause durant l'épreuve.
- Recours à une aide technique.
- Mise à disposition d'un ordinateur spécifique doté de logiciels adaptés.



Cliquez ici

Des engagements réciproques

L'université s'engage à accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap et à mettre en œuvre les aménagements préconisés. De leur côté, les étudiants ont pour obligation de :

- signaler à la Mission handicap tout dysfonctionnement lié à leurs aménagements ;
- prendre contact avec la Mission handicap pour tout besoin de réajustement des aménagements ;
- veiller au renouvellement des aménagements ;
- respecter les dates limites fixées pour les demandes d'aménagement.



Les aides de vie quotidienne relèvent de la compétence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et non de l'université.

J'AI HÉSITÉ À ME LANCER
DANS LES ÉTUDES
SUPÉRIEURES.

AVEC MON HANDICAP
J'AVAIS PEUR
DE ME RETROUVER
SEULE ET DÉMUNIE.



À L'URCA, J'AI PU EFFECTUER MON
CURSUS TOUT EN FAISANT DU SPORT...



PARTIR EN ÉCHANGE
UNIVERSITAIRE À L'ÉTRANGER...



J'AI MÊME ÉTÉ ACCOMPAGNÉE DANS
MON INSERTION PROFESSIONNELLE.

J'AI QUELQUES PROPOSITIONS
DE STAGE QUI POURRAIENT
VOUS INTÉRESSER.



VOUS ÊTES UNE ALTERNANTE
PROMETTEUSE!

ALORS MÊME SI VOUS
AVEZ UN HANDICAP,
ACCROCHEZ-VOUS À VOS
ÉTUDES. VOUS N'AUREZ PAS
À LE REGRETTER.



À EN JUGER PAR
SON POSTE ACTUEL,
ÇA DONNE ESPOIR!



Des équipes à vos côtés pour vos projets universitaires



Tout au long de vos études, des professionnels vous accompagnent afin de construire votre projet en fonction de vos envies, de vos centres d'intérêt, de vos valeurs et de votre personnalité : formation, projet professionnel, orientation, sport, art, études à l'étranger, entrepreneuriat, association...

Ensemble, ces services sont les acteurs de l'inclusion au sein de notre université.

Mission orientation

Accueil, information et orientation des étudiants dans leur projet de formation sur l'ensemble des filières et des débouchés des études.

 orientation@univ-reims.fr

Mission insertion professionnelle

Conseil sur les démarches et stratégies de recherche de stage, d'alternance, d'emploi et préparation aux entretiens de recrutement.

 insertion-professionnelle@univ-reims.fr

Direction des Relations Extérieures et du Développement International (DREDI)

Accompagnement à la mobilité européenne et internationale des étudiants.

Pilotage du dispositif ERASMUS+ pour les étudiants détenteur d'une carte d'invalidité d'au moins 50 %.

 mobilite-internationale@univ-reims.fr

Service de l'entrepreneuriat étudiant

Appui au montage et à la création des projets d'entreprise des étudiants.

 incubateur@univ-reims.fr

Bureau de la vie étudiante (BVE)

Accompagnement des étudiants qui souhaitent créer une association. Mise en place d'animations sur les campus.

 bve@univ-reims.fr

Box

Orientation et insertion professionnelle



[Cliquez ici](#)

Outils et ressources utiles aux étudiants pour travailler leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le statut de travailleur handicapé (RQTH) peut être demandé avant la fin des études et être pris en compte dans le cadre d'une recherche de stage. Compte tenu des délais de traitement des dossiers, il est fortement conseillé d'anticiper cette démarche.



Retrouvez-nous sur le site

<https://www.univ-reims.fr>



Cliquez ici

Contacts et horaires

À qui dois-je m'adresser ?



Cliquez ici

